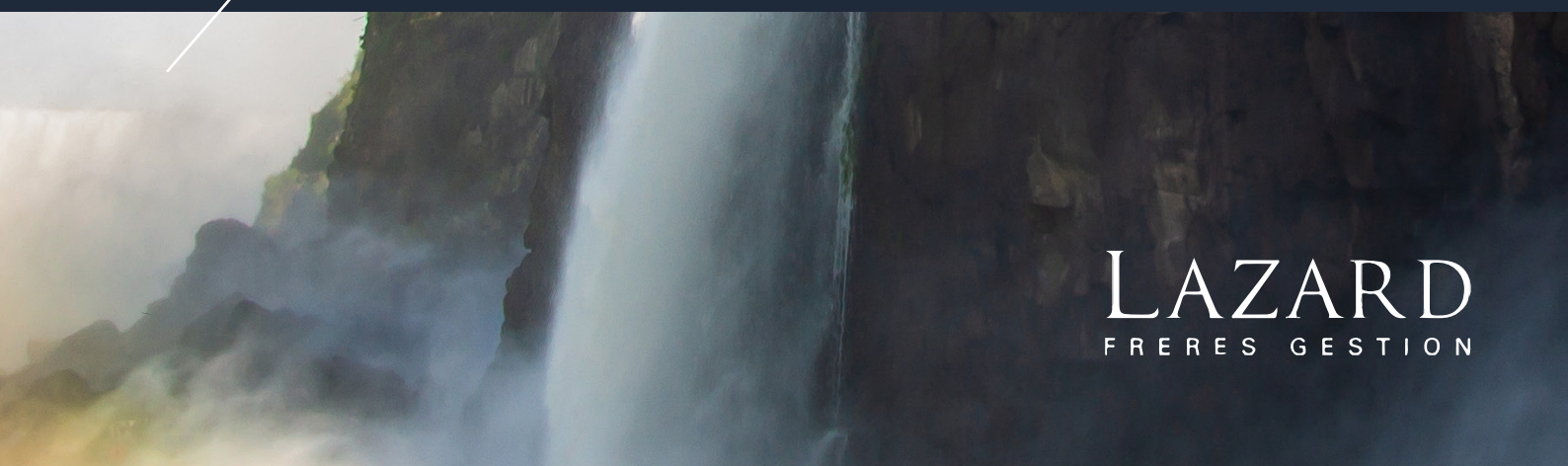


MÉTHODOLOGIE DE L'INVESTISSEMENT DURABLE (SFDR)



LAZARD
FRERES GESTION

DERNIÈRE MISE À JOUR - NOVEMBRE 2024

SOMMAIRE

L'INVESTISSEMENT DURABLE AU SENS DU RÈGLEMENT SFDR

- p.4 -

NOTRE MÉTHODOLOGIE DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

- p.5 -

CHOIX DES DONNÉES

- p.7 -

INDICATEURS DE CONTRIBUTIONS SUBSTANTIELLES

- p.8 -

INTÉGRATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

- p.10 -

ANNEXES

- p.14 -

L'INVESTISSEMENT DURABLE AU SENS DU RÈGLEMENT SFDR

LES OBJECTIFS DU RÈGLEMENT SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

Le règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) vise à encadrer les institutions financières dans leurs communications et leurs engagements afin de soutenir le financement de la transition écologique.

Ce règlement permet ainsi d'améliorer la transparence des acteurs financiers sur les aspects durables de leurs décisions d'investissement et encadre les reportings des produits financiers.

Il définit notamment l'investissement durable comme suit :

E — ENVIRONNEMENT

« Un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terre, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire,

S — SOCIAL

ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées,

DO NO SIGNIFICANT HARM

pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs,

G — GOUVERNANCE

et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.»*

** Article 2 du règlement UE n° 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).*

NOTRE MÉTHODOLOGIE DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

A. APPLICATION DES PRINCIPES SFDR

CONTRIBUTION

L'investissement valide au moins une contribution substantielle à un objectif environnemental ou social.

Pour contribuer de manière substantielle à un indicateur quantitatif, l'entreprise doit faire partie des 20% des meilleures de son secteur.

Exemple :

La contribution substantielle n°6, heures de formation par employé, est validée si l'entreprise est dans les 20% meilleures de son secteur.

Pour apporter une contribution substantielle à un indicateur qualitatif, l'entreprise doit respecter le seuil fixé par Lazard Frères Gestion.

Exemple :

La contribution substantielle n°1, augmentation de la température implicite (ITR), doit être inférieure à 2°C.

DNSH

L'investissement ne porte préjudice à aucun des indicateurs d'incidence négative, les PAI – *Principal Adverse Impacts.*

Pour ne pas porter préjudice à un PAI quantitatif, l'entreprise ne doit pas faire partie des 10% des moins bonnes de son secteur.

Exemple :

PAI 2 - Empreinte carbone - l'entreprise est éliminée si elle fait partie des 10% des moins bonnes de son secteur.

Pour ne pas porter préjudice à un PAI qualitatif, l'entreprise doit respecter la règle fixée par Lazard Frères Gestion.

Exemple :

PAI 14 - Exposition à des armes controversées - l'entreprise est éliminée s'il y a exposition.

GOUVERNANCE

Les sociétés de gestion doivent s'assurer que les entreprises investies respectent les principes de bonne gouvernance.

La note de gouvernance prenant en compte les principes du pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE doit être supérieure au seuil fixé par Lazard Frères Gestion.



B. LE CAS PARTICULIER DES OBLIGATIONS VERTES, SOCIALES ET DURABLES

Les obligations vertes, sociales et durables constituent un levier d'investissement important pour accompagner les entreprises en transition.

L'émetteur est durable. → Pas de traitement particulier.

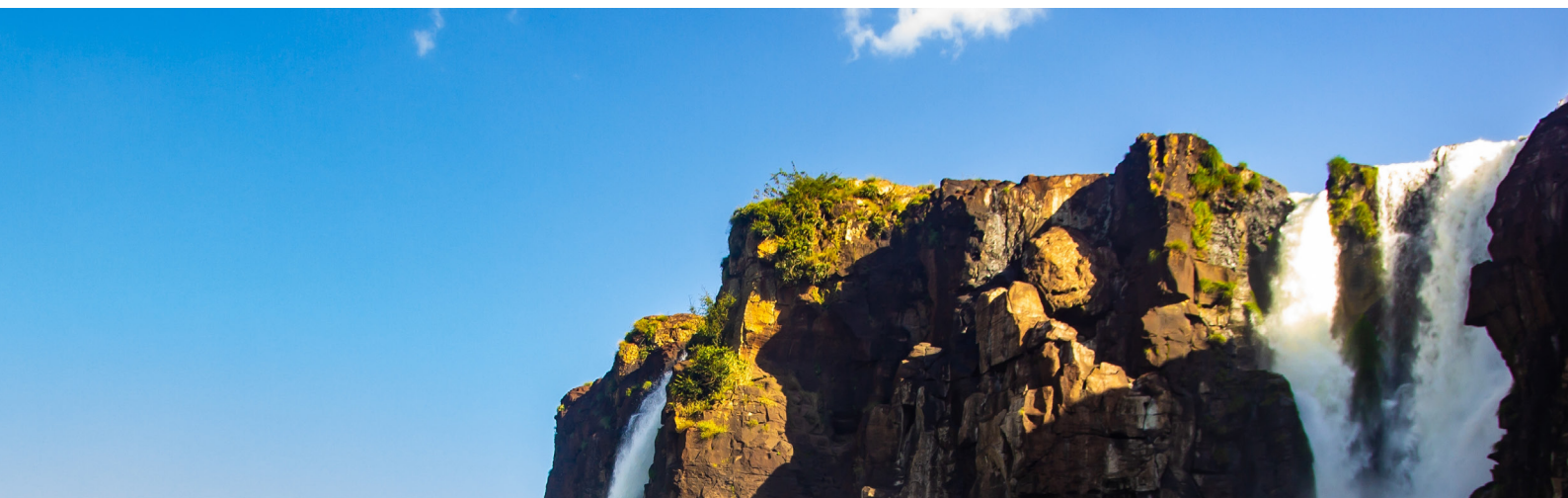
L'émetteur privé n'est pas durable. / **L'émetteur est souverain.**

Lazard Frères Gestion s'assure de la durabilité de l'émission et vérifie :

1. **Le profil ESG de l'émetteur** : analyse de la stratégie environnementale et/ou sociale de l'émetteur, de sa cohérence avec les projets financés et analyse des controverses.
2. **Le cadre d'émission** : respect des "Green Bonds Principles" et/ou des "Social Bond Principles" : analyse des projets éligibles et des pratiques adoptées par l'émetteur.
3. **Le "Second-Party Opinion"** : prise en compte de la revue externe d'un tiers indépendant (SPO), jugeant de la qualité de l'obligation.
4. **Le reporting** : suivi des reportings d'allocation et d'impact et prise en compte des conclusions de l'audit externe.

→ Seule l'obligation verte, sociale ou durable est considérée comme durable.

→ L'obligation verte, sociale ou durable est considérée comme durable (pas de classification des souverains en durable / non durable).



CHOIX DES DONNÉES

A. SOURCES DES DONNÉES

Lazard Frères Gestion travaille historiquement avec plusieurs fournisseurs de données extra-financières reconnus pour leur fiabilité et leur bonne couverture.

Quatre sources de données externes sont utilisées dans le cadre de la définition de l'investissement durable.

Nous utilisons principalement MSCI et la base Gaïa Ratings.

Pour les entreprises ayant une capitalisation inférieure à 5 Mds€, la donnée Gaïa Ratings, plus qualitative selon nos analystes, est prioritairement utilisée.

Pour certains indicateurs, nous complétons ces données avec celles de ISS ESG et ISS-Ethix.

B. LIMITES DES DONNÉES

Toutes les entreprises ne communiquent pas sur l'ensemble des PAI retenus par la Commission européenne.

Lazard Frères Gestion a décidé d'utiliser des indicateurs complémentaires lorsque le pourcentage de couverture du PAI était inférieur à 80%.

Ainsi, lorsque la couverture d'un indicateur PAI est inférieure à 80% :

- l'indicateur PAI est utilisé lorsque la donnée est présente,
- l'indicateur complémentaire est utilisé lorsque l'indicateur PAI n'est pas couvert.

Lorsque la qualité de la donnée d'un PAI est jugée comme insuffisante pour être utilisée par le comité Risques ESG, Lazard Frères Gestion se réserve le droit de suspendre l'utilisation de ce PAI et d'avoir recours à l'indicateur complémentaire. La qualité est réévaluée trimestriellement.

INDICATEURS DES CONTRIBUTIONS SUBSTANTIELLES

A. ENTREPRISES SUIVIES PAR MSCI

Indicateur	Règle - Lazard Frères Gestion
Température (Implied Temperature Rise)	Contribution Substantielle validée si la température est inférieure ou égale à 2°C.
Empreinte carbone Scope 1, 2 et 3	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises de son secteur d'activité ayant l'empreinte carbone la moins élevée.
Intensité carbone Scope 1, 2 et 3	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises de son secteur d'activité ayant l'intensité carbone la moins élevée.
Nombre de brevets verts	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises de l'univers MSCI ayant le plus de brevets verts.
Alignement à la Taxonomie européenne	Contribution Substantielle validée si l'entreprise à un alignement à la taxonomie européenne supérieur ou égal à 20%.
Approbation de la trajectoire par SBTi	Contribution Substantielle validée si l'entreprise a sa trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative.
Diversité	Contribution Substantielle validée si l'entreprise répond au critère qualitatif MSCI le plus exigeant de cette catégorie : " Formation des employés à la politique de diversité, avec le soutien des cadres supérieurs, ou plus haut niveau de contrôle sur la performance en matière de diversité".
Pourcentage de femmes dans le management exécutif	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises de son secteur d'activité ayant le taux de femmes dans le management exécutif le plus élevé.
Heures de formation par employé.e	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises ayant le nombre d'heures de formation dispensées par employé le plus élevé de son secteur d'activité.
Avantages sociaux	Contribution Substantielle validée si l'entreprise répond au critère qualitatif MSCI le plus exigeant de cette catégorie : « Les avantages sociaux couvrent tous les employés ».

B. ENTREPRISES SUIVIES PAR GAÏA RATINGS

Indicateur	Règle - Lazard Frères Gestion
Empreinte carbone Scope 1 et 2	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises ayant l'empreinte carbone Scope 1 et 2 la moins élevée.
Intensité carbone Scope 1 et 2	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises ayant l'intensité carbone Scope 1 et 2 la moins élevée.
Pourcentage de consommation d'énergie renouvelable	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises ayant le pourcentage de consommation d'énergie renouvelable le plus élevé.
Intensité énergétique	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises ayant l'intensité énergétique (KWh/mCA) la moins élevée.
Part de déchets réutilisés, réemployés, recyclés, valorisés	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises qui ont la plus grande part de déchets réutilisés, réemployés, recyclés, valorisés.
Alignement à la Taxonomie européenne	Contribution Substantielle validée si l'entreprise à un alignement à la taxonomie européenne supérieur ou égal à 20%.
Approbation de la trajectoire par SBTi	Contribution Substantielle validée si l'entreprise a sa trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative.
Part des activités bénéficiant d'une certification de qualité	Contribution Substantielle validée si une partie des activités de l'entreprise dispose d'une certification de qualité (par exemple ISO 14001).
Pourcentage de femmes au Conseil d'Administration	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises ayant le pourcentage de femmes au Conseil d'Administration le plus élevé.
Heures de formation	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises ayant le nombre d'heures de formation dispensées par employé le plus élevé.
Taux d'absentéisme pour maladies et accidents	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises ayant le taux d'absentéisme pour maladie et accident le moins élevé.
Écarts de rémunération entre hommes et femmes	Contribution Substantielle validée si l'entreprise fait partie des 20% des entreprises ayant l'écart de rémunération entre hommes et femmes le moins élevé.
Engagement dans la promotion du dialogue social	Contribution Substantielle validée si l'entreprise est considérée par Gaïa Ratings comme « engagée dans la promotion du dialogue social ».
Niveau d'implication dans le Pacte Mondial des Nations Unies	Contribution Substantielle validée si le niveau d'implication de l'entreprise dans le Pacte Mondial des Nations Unies est considérée comme "Advanced" ou "Active".

INTÉGRATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

1. DNSH - 14 PAI

Les entreprises dont les données ne sont pas disponibles sur MSCI ou Gaïa Ratings sont considérées comme n'étant pas des investissements durables.

A. ENTREPRISES SUIVIES PAR MSCI

PAI	Indicateur	Règle - Lazard Frères Gestion	Indicateur complémentaire	Règle - Lazard Frères Gestion
PAI 1	- Émissions carbones absolues, Scope 1, 2 et 3[1] - Indicateur complémentaire	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant le plus d'émissions carbones absolues de l'univers et si son ITR > 6°C.	Implied Temperature Rise.	L'ITR est utilisé en complément afin d'éviter les biais sectoriels et ceux liés au chiffre d'affaires.
PAI 2	Empreinte carbone Scope 1, 2 et 3[2]	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant les empreintes carbones les plus fortes de son secteur.	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 3	Intensité carbone Scope 1, 2 et 3[3]	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant les intensités carbones les plus fortes de son secteur.	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 4	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	Exclusion si l'entreprise est exposée aux énergies fossiles sauf si l'entreprise a : -un alignement taxonomie > 40% et un objectif SBTi validé ou un chiffre d'affaires provenant des activités dans les énergies fossiles < 5%, -Un CapEx Renouvelable > 40% et un objectif SBTi validé ou un chiffre d'affaires provenant des activités dans les énergies fossiles < 5%.	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant les parts de consommation et de production d'énergies non renouvelables les plus fortes de son secteur.	Pourcentage des revenus dans des activités à fortes intensités énergétiques.	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant les pourcentages des revenus dans les activités à fortes intensités énergétiques les plus forts de son secteur.
PAI 6	Intensité de la consommation énergétique	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant les intensités de la consommation énergétique les plus fortes de son secteur.		
PAI 7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Exclusion si l'entreprise a des activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité.	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 8	Tonnes de rejets dans l'eau par million d'euros investi	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises qui engendrent le plus de pollution aquatique dans son secteur.	Controverse active relative au traitement des eaux usées (ISS ESG).	Exclusion si l'entreprise est impliquée dans des controverses.

[1] Émissions globales de gaz à effet de serre les plus récentes de l'entreprise, basées sur les émissions déclarées ou estimées des champs d'application 1 et 2, et les émissions estimées du champ d'application 3 (Méthode MSCI).
[2] Émissions globales de gaz à effet de serre les plus récentes de l'entreprise, basées sur les émissions déclarées des champs d'application 1 et 2, et les émissions estimées du champ d'application 3 sur la valeur de l'entreprise (Méthode MSCI).
[3] Émissions globales de gaz à effet de serre les plus récentes de l'entreprise, basées sur les émissions déclarées des champs d'application 1 et 2, et les émissions estimées du champ d'application 3 sur le chiffres d'affaires (Méthode MSCI).

PAI	Indicateur	Règle - Lazard Frères Gestion	Indicateur complémentaire	Règle - Lazard Frères Gestion
PAI 9	Tonnes de déchets dangereux et radioactifs par million d'euros investi	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises qui engendrent le plus de tonnes de déchets dangereux de son secteur.	Controverses active relative à l'élimination de substances préoccupantes (ISS ESG).	Exclusion si l'entreprise est impliquée dans des controverses.
PAI 10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies	Exclusion si l'entreprise est en violation du Pacte mondial des Nations unies (liste interne Lazard Frères Gestion)	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Exclusion si l'entreprise ne possède pas une due dilligence sur les principes du Pacte mondial des Nations unies.	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 12	Écart de rémunération non ajusté entre les sexes	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises qui ont les plus grands écarts de rémunération non ajustés entre les sexes de l'univers.	Attention à la diversité par le management.	Exclusion si l'entreprise ne propose pas de politique liée à la diversité.
PAI 13	Pourcentage de femmes au board	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises qui ont le moins de femmes au board dans son secteur.	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 14	Exposition à des armes controversées	Exclusion si l'entreprise est exposée à des armes controversées.	Pas d'indicateur complémentaire.	
G	Gouvernance	Exclusion si la note de gouvernance est strictement inférieure à 2/10.	Pas d'indicateur complémentaire.	

B. ENTREPRISES SUIVIES PAR GAÏA RATINGS

PAI	Indicateur	Règle - Lazard Frères Gestion	Indicateur complémentaire	Règle - Lazard Frères Gestion
PAI 1	Émissions carbones absolues Scope 1 et 2	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant le plus d'émissions carbones absolues de l'univers.	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 2	Empreinte carbone Scope 1 et 2	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant les empreintes carbones les plus fortes de l'univers.	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 3	Intensité carbone Scope 1 et 2	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant les intensités carbones les plus fortes de l'univers.	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 4	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	Exclusion si l'entreprise est exposée aux énergies fossiles sauf si l'entreprise a : -un alignement taxonomie > 40% et un objectif SBTi validé ou un chiffre d'affaires provenant des activités dans les énergies fossiles < 5%, -Un CapEx Renouvelable > 40% et un objectif SBTi validé ou un chiffre d'affaires provenant des activités dans les énergies fossiles < 5%.	Analyse qualitative de l'analyste-gérant en charge de la valeur.	
PAI 5	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant les parts de consommation et de production d'énergies non renouvelables les plus fortes de l'univers.	- Politique environnementale (enjeux et objectifs). - Score Energie et GES.	Exclusion si absence de politique ou score de 0/100.
PAI 6	Intensité de la consommation énergétique	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant les intensités de la consommation énergétique les plus fortes de l'univers.		
PAI 7	Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité	Exclusion si l'entreprise a des activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité.	Score Politique environnementale.	Exclusion si score de 0/100.
PAI 8	Rejet de susbtances prioritaires dans l'eau	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises qui engendrent le plus de substances prioritaires dans l'eau relativement à leur capitalisation boursière.	- Politique environnementale (enjeux et objectifs). - Score Eau, Air, Sol et Déchet.	Exclusion si absence de politique ou score de 0/100.
PAI 9	Production de déchets dangereux ou spéciaux par million d'euros investi	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises qui produisent le plus de déchets dangereux ou spéciaux.	- Initiatives pour diminuer la quantité d'intrants / consommables hors énergie (papiers, eau, matières premières...) et/ ou de déchets. - Score Eau, Air, Sol et Déchet.	Exclusion si absence de politique ou score de 0/100.

PAI	Indicateur	Règle - Lazard Frères Gestion	Indicateur complémentaire	Règle - Lazard Frères Gestion
PAI 10	Risque de violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE	Exclusion si l'entreprise a des "risques moyens" ou des "risques élevés".	Controverse active sur le Capital humain	Exclusion si l'entreprise a plus d'une controverse sévère.
PAI 11	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies	Exclusion si l'entreprise est en violation du Pacte mondial des Nations unies (liste interne Lazard Frères Gestion).	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 12	Écart de rémunération non ajusté entre les sexes	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises qui ont les plus grands écarts de rémunération non ajustés entre les sexes de l'univers.	Score Egalité des chances.	Exclusion si le score est égal à 0/100.
PAI 13	Pourcentage de femmes au board	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises qui ont le moins de femmes au board dans son secteur.	Pas d'indicateur complémentaire.	
PAI 14	Exposition à des armes controversées	Exclusion si l'entreprise est exposée à des armes controversées.	Pas d'indicateur complémentaire.	
G	Gouvernance	Exclusion si la note de gouvernance est strictement inférieure à 20/100.	Pas d'indicateur complémentaire.	

2. Indicateurs complémentaires

A. ENTREPRISES SUIVIES PAR MSCI

Lorsque la couverture d'un indicateur PAI est inférieure à 80% :
- l'indicateur PAI est utilisé lorsque la donnée est présente,
- l'indicateur complémentaire est utilisé lorsque l'indicateur PAI n'est pas couvert.

PAI	Taux de couverture du PAI*	Indicateur complémentaire	Taux de couverture de l'indicateur complémentaire*	Règle - Lazard Frères Gestion	Explication qualitative du choix de l'indicateur
PAI 1	92,98%	ITR	91,99%	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant le plus d'émissions carbones absolues de l'univers et si son ITR > 6°C.	L'ITR est toujours utilisé en complément du PAI 1 afin d'éviter les biais sectoriels et ceux liés au chiffre d'affaires.
PAI 5	39,33%	Pourcentage des revenus dans des activités à fortes intensités énergétiques	95,10%	Exclusion si l'entreprise fait partie des 10% des entreprises ayant les pourcentages des revenus dans les activités à fortes intensités énergétiques les plus fortes de son secteur.	
PAI 6	46,05%				
PAI 8	5,05%	Controverse active relative au traitement des eaux usées (ISS ESG).	100%	Exclusion si l'entreprise est impliquée dans des controverses.	Indicateur complémentaire pour les données non couvertes : les controverses sur la pollution de l'eau donnent une appréciation qualitative d'une mauvaise gestion dans le domaine.
PAI 9	15,5%	Controverses active relative à l'élimination de substances préoccupantes (ISS ESG).	100%	Exclusion si l'entreprise est impliquée dans des controverses.	Indicateur complémentaire pour les données non couvertes : les controverses sur les déchets donnent une appréciation qualitative d'une mauvaise gestion dans le domaine.

** Données au 27/02/2023.*

PAI	Taux de couverture du PAI*	Indicateur complémentaire	Taux de couverture de l'indicateur complémentaire*	Règle - Lazard Frères Gestion	Explication qualitative du choix de l'indicateur
PAI 10	68,85%	Nombre de controverses sévères portant atteinte au travail humain	83,97%	Exclusion s'il y a une controverse.	Indicateur complémentaire : les controverses en matière de capital humain donnent une appréciation qualitative d'une mauvaise gestion dans ce domaine.
PAI 11	15,15%	Liste interne à Lazard Frères Gestion UNGC	100%	Exclusion si l'entreprise est présente sur la liste relative aux violations du Global Compact.	La liste relative aux violations du Global Compact correspond à l'application du DNSH dans ce domaine.
PAI 12	4,96%	Attention à la diversité par le management	83,84%	Exclusion si l'entreprise ne propose pas de politique liée à la diversité.	L'absence de politique prêtant attention à la diversité par le management indique l'absence de politique de lutte contre les inégalités femme-homme.

B. ENTREPRISES SUIVIES PAR GAÏA RATINGS

PAI	Taux de couverture du PAI*	Indicateur complémentaire	Taux de couverture de l'indicateur complémentaire*	Règle - Lazard Frères Gestion	Explication qualitative du choix de l'indicateur
PAI 5	38,79%	Politique environnementale (enjeux et objectifs) + score Énergie et GES	100%	Exclusion si absence de politique ou si score de 0/100.	Nous couplons un score et un indicateur qualitatif pour évaluer précisément la performance de la société au sujet des deux PAI ciblés.
PAI 6	50,26%				
PAI 7	54,07%	Score Politique environnementale	100%	Exclusion si score de 0/100.	Le score Politique environnementale détient le meilleur ratio pertinence/ réalisme sur le sujet de la biodiversité.
PAI 8	3%	Politique environnementale (enjeux et objectifs) + score Eau, Air, Sol et Déchets	100%	Exclusion si absence de politique ou si score de 0/100.	Nous couplons un score spécifique à la gestion de l'eau et un indicateur qualitatif pour évaluer précisément la performance de la société au sujet du PAI ciblé.
PAI 9	58%	Initiatives pour diminuer la quantité d'intrants/ consommables hors énergie (papiers, eau, matières premières, etc.) et/ou de déchets + score Eau, Air, Sol et Déchets	100%	Exclusion si absence de politique ou si score de 0/100.	Nous couplons un score spécifique à la gestion des déchets et un indicateur qualitatif pour évaluer précisément la performance de la société au sujet du PAI ciblé.
PAI 12	22%	Score Égalité des chances	100%	Exclusion si score de 0/100.	Nous choisissons d'évaluer le respect de la parité F/H au sein des entreprises à travers le score d'égalité des chances qui englobe des indicateurs comme la part de femmes cadres afin d'estimer l'importance qu'accorde le management aux femmes.

** Données au 27/02/2023.*

ANNEXES

CAS PARTICULIER – RÉPARTITION GAÏA RATINGS / MSCI

Valeurs dont l'appartenance de l'univers a été forcée (par rapport au seuil de 5 Mds€ de capitalisation boursière retenu par l'AMF). Pour le forçage, les critères suivants ont été retenus : le nombre d'employés doit être supérieur à 10 000 ou le chiffre d'affaires doit être supérieur à 5 Mds€ afin que l'entreprise appartienne à l'univers de MSCI. Nous avons aussi étudié la disponibilité des données Gaïa Ratings / MSCI (mise à jour annuelle).

ISIN	Entreprise	Gaïa Ratings / MSCI
FR0000031122	Air France - KLM, S.A.	MSCI
SE0013110186	Akelius Residential Property, A.B. (publ)	Gaïa Ratings
LU0569974404	Aperam, S.A.	MSCI
FR0000051732	Atos, S.E.	MSCI
IT0005218752	Banca Monte Dei Paschi Di Siena, S.P.A.	MSCI
IT0005218380	Banco BPM Societa Per Azioni	MSCI
PTBCP0AM0015	Banco Comercial Portugues, S.A.	MSCI
ES0113860A34	Banco de Sabadell, S.A.	MSCI
IT0000066123	Bper Banca, S.P.A.	MSCI
BE0974268972	Bpost, S.A.	MSCI
FR0000125585	Casino, Guichard-Perrachon, S.A.	MSCI
DE0007257503	Ceconomy, A.G.	MSCI
BE0974256852	Etablissementen Franz Colruyt, N.V.	MSCI
NL00150006R6	CTP N.V.	Gaïa Ratings
BE0974259880	D'Ieteren Group, N.V.	Gaïa Ratings
DE0008232125	Deutsche Lufthansa Aktiengesellschaft	MSCI
IT0003492391	Diasorin, S.P.A.	Gaïa Ratings
ES0126775032	Distribuidora Internacional De Alimentacion, S.A.	MSCI
FR0011950732	Elior Group, S.A.	MSCI
FR0000121147	Faurecia, S.E.	MSCI
IT0000072170	Finecobank Banca Fineco, S.P.A.	Gaïa Ratings
ES0122060314	Fomento de Construcciones y Contratas, S.A.	MSCI
DE0006070006	Hochtief Aktiengesellschaft	MSCI
FR0000120859	Imerys	MSCI
DE000BFB0019	Metro, A.G.	MSCI
AT0000APOST4	Oesterreichische Post Aktiengesellschaft	MSCI
NL0009739416	PostNL N.V.	MSCI
AT0000606306	Raiffeisen Bank International, A.G.	MSCI
DE0007010803	Rational Aktiengesellschaft	Gaïa Ratings
FR0010451203	Rexel, S.A.	MSCI
ES0182870214	Sacyr, S.A.	MSCI
FR0010411983	Scor, S.E.	MSCI
FR0013227113	Soitec, S.A.	Gaïa Ratings
GB00BDSFG982	Technipfmc PLC	MSCI
AT0000720008	Telekom Austria Aktiengesellschaft	MSCI
DE0007500001	Thyssenkrupp, A.G.	MSCI
FR0013176526	Valeo, S.E.	MSCI
AT0000937503	Voestalpine, A.G.	MSCI